



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2013

L'an deux mille treize, le treize mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 6 mai 2013

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 22
- ❖ Votants : 27

Présents : Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Pascal ROFFET - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Martine VAQUIER - Gérard BLANCHAMP - Bruno CARUANA - Christian CARRET.

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS - Martine VAQUIER à Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP à Pascal BOITEL - Bruno CARUANA à Jean-Pierre BUCHE.

Absent non excusé : Caroll MAISONNEUVE.

Claude DELETANG est élu secrétaire de séance.

Le président précise qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour relatif au transport au marché de Billom.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2013
2. Délibération pour l'avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des documents budgétaires sur actes budgétaires
3. Avenants au château de Mezel
4. Aides aux déplacements : actions retenues 2013
5. Pôle métropolitain : validation des statuts de création du syndicat mixte
6. Grand Clermont : modification statutaire
7. Le parc à Mezel : avenant au bail emphytéotique signé avec l'OPHIS
8. Délibérations pour l'acquisition de cartes cadeaux et pour la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration pour les prestataires des animations de Mur-ès-Allier
9. Multiple rural Chauriat : choix du maître d'œuvre et du bureau de contrôle
10. Décisions modificatives
11. Ligne trésorerie
12. Désignation d'un agent de prévention communautaire
13. Transport au marché de Billom : arrêt sur la commune de Chas
14. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2013

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

II - TRANSMISSIONS DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES : AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention a été passée avec les services de la Préfecture de la Région Auvergne en date du 20 août 2010 pour télétransmettre les actes administratifs (délibérations et arrêtés) de la Communauté de Communes au contrôle de légalité.

Il est proposé de signer un avenant à cette convention permettant de télétransmettre également les documents budgétaires au format XML.

Claude DELETANG : ces télétransmissions entraînent des suppressions de postes à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- accepte de signer un avenant à la convention signée avec les services de la Préfecture de la Région Auvergne concernant la télétransmission des actes administratifs notamment des documents budgétaires
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

III - CHATEAU DE MEZEL - AVENANT AU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE JACQUET

Monsieur le président indique que dans le cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la raison suivante : [suite à la restauration de la charpente, reprise des arases en maçonnerie de moellons hourdé au mortier de chaux compris mise en place d'un feutre bitumineux sur les chevons, buchage de l'ancienne maçonnerie, fourniture de moellons, et bourrage des nez de tuiles](#)

Le président fait acte de l'avenant positif suivant :

Nature des travaux	Montant de base HT du marché Tranche ferme	Avenant n° 2	Total général HT	Différence en %
Lot 1 »Enduits de façades	105 280.27	+ 1 880.08	107 160.35	+ 1.785 %

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'avenant comme proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV - AIDES AUX DEPLACEMENTS : ACTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR 2013

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'«Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique», un premier budget de 5 230 € TTC avait été affecté à diverses structures lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2013.

Sur l'enveloppe de 9 073 € TTC prévue au budget primitif, il reste 3 843 € à affecter.

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes comme suit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant alloué
Mairies de Dallet, de Chauriat et de Mezel	Sorties diverses	675 €
Les Roses de Noël - Bien Vivre à St-Bonnet - Le club Arc-en-Ciel de Pérignat - Entente & Loisirs de Mezel	Sortie Aux Sources de la Loire	550 €
TOTAL		1 225 €

Un fonds de concours sera demandé aux structures porteuses des projets comme suit :

- 1 617.80 € à la mairie de Dallet pour les sorties ski et luge du mois de février
- 114.10 € à la mairie de Mezel pour les sorties Puy de Môme et Patinoire
- 190.18 € aux Roses de Noël

Bruno DURIF : il semblerait que le bus pour la sortie aux Sources de la Loire soit déjà complet, plusieurs personnes auraient appelé mais ne peuvent pas s'inscrire. Il ne faudrait pas que l'accord passé entre les communes ne soit qu'un prétexte à obtenir la subvention.

Gilles VOLDOIRE : nous allons demander au Président des Roses de Noël de nous fournir la liste des participants dès à présent et nous vérifierons avant tout accord définitif.

Claude DELETANG : demande à ce que toutes les actions antérieures au Conseil Communautaire de ce jour, qui rempliront les conditions et qui enverront les justificatifs ultérieurement, soient prises en compte.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

V - POLE METROPOLITAIN : VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Gilles VOLDOIRE : 3 EPCI sont à l'origine du Pôle métropolitain : Clermont Communauté, Riom Communauté et Vichy Val d'Allier. Puis, il y a eu un élargissement à Issoire et Thiers Communautés et à 5 autres EPCI : Limagne d'Ennezat, Limagne Bords d'Allier (Maringues), Nord Limagne (Aigueperse), Volvic Sources et Volcans et Mur-ès-Allier.

3 EPCI : Montagne Bourbonnaise (Mayet de Montage), Gergovie Val d'Allier et Varennes Foreterres ont sollicité une demande d'adhésion mais celle-ci est parvenue après le 15 février ; les demandes seront réétudiées après la création du Syndicat Mixte.

Les 5 premiers EPCI ont réfléchi à la forme juridique que devait prendre ce pôle métropolitain et la proposition d'un Syndicat Mixte Fermé a d'ores et déjà été rejetée par le Préfet avant même les délibérations.

Il est donc proposé un Syndicat Mixte Ouvert qui inclut l'adhésion d'une personne publique morale.

Lors du Comité de Pilotage du 13 avril à Thiers, trois propositions ont été faites :

- * L'adhésion du Syndicat Mixte Ouvert « Biopôle Clermont-Limagne »
- * L'adhésion de la Région
- * Ou l'adhésion de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Actuellement, aucune décision n'a été prise par le Comité des Présidents, aussi les statuts ne peuvent pas être votés. Il devrait pouvoir l'être courant juin. Chaque conseil municipal devra obligatoirement délibérer sur ces statuts et, idéalement il faudrait que cela soit fait avant l'été.

Jean-Pierre BUCHE : il a participé à une première réunion de la commission thématique sur les mobilités et a été abordée :

- * l'enquête faite par le SMTC il y a quelques mois.
- * Les transports extérieurs : l'aéroport (et sa mauvaise desserte en transport en commun), la Ligne Grande Vitesse
- * Les transports locaux et leur interconnexion entre les différentes villes du pôle métropolitain

Une idée a été soumise en vue de créer une sorte de « carte orange » qui permettrait aux habitants d'avoir une seule et unique carte avec un prix unique, quelque soit la distance.

Il a également été abordé le fait de réduire le nombre d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) actuellement au nombre de 13.

Enfin, il est important de rappeler que le pôle métropolitain ne fera pas de maîtrise d'ouvrage direct mais il s'agit bien d'un échelon de réflexion.

Gilles VOLDOIRE : il s'avère que dans les commissions thématiques, la majeure partie des participants sont les techniciens et l'Agence d'Urbanisme lance un appel aux élus. Il est encore possible de s'inscrire dans ces groupes. Une présentation des travaux sera faite le samedi 22 juin et il serait souhaitable qu'un maximum de personnes puisse y participer.

VI - MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE LE GRAND CLERMONT

Monsieur le Président indique que:

- ➔ par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2012, le Préfet a autorisé la fusion des Communautés de Communes de « Billom-St-Dier » et de la « Vallée du Jauron »
- ➔ par arrêté préfectoral en date du 25 mai 2012, le Préfet a autorisé l'adhésion de la commune d'Authezat à la Communauté de Communes de « Gergovie Val d'Allier ».
- ➔ le Syndicat Mixte du Grand Clermont a emménagé dans de nouveaux locaux.

Au regard de ces modifications, il convient de procéder à une actualisation des statuts du Grand Clermont.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'approuver les modifications statutaires du Syndicat mixte aux articles 1, 4 et 7.

VII - AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE SIGNE AVEC L'OPHIS POUR LE PARC A MEZEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 décembre 2009, la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER a validé la réalisation, confiée à l'OPHIS, de 10 logements locatifs sociaux au Parc à Mezel.

Par délibération du 14 novembre 2011, Mur-ès-Allier rachetait deux autres parcelles nécessaires à l'ensemble immobilier concernant :

- Un local poubelle d'une contenance de 0 a 18 ca
- Un réaligement de voirie de 0 a 63 ca

Il convient donc de signer un avenant au bail emphytéotique initial afin d'intégrer ces deux dernières acquisitions. Les frais d'acte pour l'établissement du bail seront à la charge de l'OPHIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

VIII - ACHAT DE CARTES CADEAUX

Monsieur le Président explique qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes puisse offrir des cartes-cadeaux d'un montant maximum de 50 € contre service rendu à la collectivité (animations, travaux ponctuels sur des bâtiments communautaires, distribution de journaux).

Les bénéficiaires sont les suivants :

- employés de Mur-ès-Allier, employés communaux des communes membres de Mur-ès-Allier
- toute personne intervenant bénévolement.

L'octroi de ces cartes cadeaux fera l'objet d'une décision d'attribution pour chaque bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Président à acheter des cartes cadeaux selon les besoins
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à ces achats.

IX - MULTIPLE RURAL DE CHAURIAT : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

Monsieur le Président indique que par acte notarié du 30 mars 2011, Auvergne Habitat a vendu, à Mur-ès-Allier, un local dans le sous-sol de l'Ilot Ste-Marie à Chauriat dans le but d'agrandir le local technique de la boulangerie, avec obligation pour des raisons de sécurité des occupants, de le mettre aux normes.

Après une première réunion en septembre, une réunion a eu lieu sur place avec Auvergne Habitat, l'Architecte et la SOCOTEC pour faire le point sur les travaux à réaliser.

En janvier 2013, le cabinet GAILLARD nous a indiqué qu'il fallait créer un système de ventilation adapté aux émissions caloriques des 7 groupes froids existants et reconstituer la paroi coupe-feu séparative avec la partie parking.

Les dépenses liées à ces travaux sont estimés comme suit :

- Estimation des honoraires architectes : 3 950 € HT
 - Mission de contrôle SOCOTEC : 800 € HT
 - Estimation des travaux : 20 000 € HT
- ☒ **soit un total estimé à 24 750 € HT inscrits au budget primitif 2013.**

Jean-Pierre BUCHE : j'ai dit en bureau, et redit donc en Conseil Communautaire, que 20 000 € de travaux qui génèrent plus de 20 % d'honoraires, c'est beaucoup surtout lorsque c'est le même maître d'œuvre.

Sébastien CONTAMINE : quel est le seuil de consultation pour les entreprises ?

Fabienne POUPENEY : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir le cabinet Claude GAILLARD comme maître d'œuvre du projet de mise en sécurité
- décide de retenir la SOCOTEC comme bureau de contrôle
- donne l'autorisation au Président de lancer la consultation des entreprises

X - DECISIONS MODIFICATIVES

10.1 - Décision modificative pour l'achat d'un vidéo-projecteur - Budget principal

INTITULE DES COMPTES	Diminution/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montant (€)
OP : Opérations financières Dépenses imprévues	020 0001	340.00 340.00		
OP : Opérations d'Equip. Non indiv Matériel de bureau et matériel informatique			2183 0002	340.00 340.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		340.00		340.00

10.2 - Décision modificative pour le loyer du local dentiste au Rampeau à Pérignat-ès-Allier

INTITULE DES COMPTES	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montant (€)
Bâtiments	61522	3 876.00		
Participations - Autres groupements			74758	200.00
Revenus des immeubles			752	3 676.00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		3 876.00		3 876.00

Les deux décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

XI - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Maurice DESCHAMPS présente les deux propositions reçues du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Article 1^{er} : la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier demande au CREDIT AGRICOLE une ligne de trésorerie de 100 000 € indexée sur le T4M + marge de 1.95 % l'an + les frais de commission d'engagement d'un montant de 300 €.

Article 2 : Monsieur Gilles VOLDOIRE est autorisé à signer ladite convention.

XII - PAIEMENT DES FRAIS DE D'HEBERGEMENT POUR LES INTERVENANTS

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement (nuitée et repas) pour tout prestataire intervenant à la demande de Mur-ès-Allier pour toute animation qui fera l'objet d'une convention de partenariat.

Claude Delétang : pour les déplacements, il faut rembourser sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- accepte que la Communauté de Communes prenne en charge les frais liés aux déplacements d'intervenants sur des évènementiels
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à ces autorisations.

XIII - DESIGNATION D'UN AGENT DE PREVENTION

Gilles VOLDOIRE : une mission d'inspection de l'hygiène et de la sécurité a été effectuée par l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) du Centre de Gestion le 27 novembre 2012 dans les locaux de Mur-ès-Allier. A l'issue de cette venue, un Rapport de Mission d'Inspection a été adressé au Président.

Parmi les mesures à prendre, la Communauté de Communes a l'obligation de désigner un Assistant de Prévention, poste pour lequel Nadine LAVIGNE est candidate. Seul un arrêté est nécessaire.

Claude DELETANG : agent de prévention est une charge supplémentaire et à Mezel, nous donnons une prime supplémentaire à l'agent concerné.

Gilles VOLDOIRE : c'est à étudier mais en revanche le nombre de salariés et les risques ne sont pas les mêmes sur une commune et à Mur-ès-Allier.

René LEMERLE : je m'abstiens car j'avais sollicité l'intercommunalité il y a déjà de nombreux mois pour que soit désigné un agent intercommunal pour l'ensemble des communes et il n'y a jamais eu de suite. Je me réjouis en revanche qu'aujourd'hui cet aspect soit enfin pris en compte par l'assemblée.

XIV- TRANSPORT POUR LE MARCHÉ DE BILLOM

Monsieur le Président indique avoir été sollicité par la Communauté de Communes de Billom-St Dier / Vallée du Jauron pour autoriser, dans un souci de mutualisation, un arrêt supplémentaire du Bus du marché de Billom sur la commune de Chas.

Les dispositions prises lors de la délibération du 25 mars 2013 restent inchangées excepté les arrêts qui seront les suivants :

ALLER	8 h 45	Dallet
	8 h 50	Mezel
	8 h 55	Pérignat-ès-Allier
	9 h 02	Saint-Bonnet-lès-Allier
	9 h 07	Chauriat
	9 h 10	Chas
	9 h 15	Arrivée à Billom
RETOUR	11 h 00	Départ de Billom

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- accepte ce nouvel arrêt sur la commune de Chas
- donne tout pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette autorisation.

XV- QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Philippe DOMAS : le Conseil Municipal de St-Bonnet s'est unanimement abstenu sur la représentativité au prochain Conseil Communautaire de 2014. La Communauté de Communes des Hautes Combrailles a maintenu le nombre de délégués actuel.

15.2 - Gilles VOLDOIRE : pour le prochain Conseil Communautaire, il y aura à débattre sur la prise de compétence sport. J'avais demandé à chaque Conseil Municipal de se prononcer et aujourd'hui, seule la commune de Dallet a fait parvenir une délibération à Mur-ès-Allier. Dallet souhaite une prise en charge de toutes les disciplines sous réserve d'accord de la commune d'accueil.

Sera également inscrit à l'ordre du jour, les demandes de subvention pour le plan de gestion de l'ENSIL et les statuts du Pôle Métropolitain (la date sera donc fixée en fonction de la version définitive de ces derniers).

15.3 - Claude DELETANG : je souhaite que soit fait un point sur les demandes des personnels vues par la commission du personnel lors du prochain Conseil Communautaire.

15.4 - Jean-Pierre BUCHE : à l'origine des travaux de voirie sur le chemin de Bellerive, il y avait une demande des deux entreprises ECOMARCHE et GEDIMAT (qui va s'installer à la place de POINT P).

ECOMARCHE prévoyait de refaire l'intérieur du magasin et le dossier est en cours depuis 1 an ½. L'ouverture d'un SUPER U à Pont-du-Château a remis en cause ces travaux car l'étude de marché révèle que Mezel serait la commune d'équilibre et que cela reste aléatoire pour Pérignat. Le gérant est donc parti et un nouveau est arrivé depuis le 1^{er} mai. L'enseigne n'exclut pas de vendre les murs à la concurrence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.